



SMIAM/ Education Nationale

Des écoles maternelles pour 1993

Le Syndicat Mixte d'Investissement pour l'Aménagement de Mayotte (S MIAM) avait envoyé du 14 au 29 février une mission en Guyane Française. Composée de trois élus, d'un administrateur et de deux représentants de l'Education Nationale, elle avait pour objectif d'étudier le système éducatif (prélémentaire et élémentaire) de ce DOM, en liaison avec son environnement socio-culturel, un objectif dicté par la convention Etat-Mayotte (signé le 24.12.91) qui inscrit dans une de ses clauses la mise en place d'un réseau d'écoles maternelles.

C'est cette disposition qui a inspiré ce voyage d'étude susceptible de mettre en évidence, après analyse, les convergences et les divergences entre les deux systèmes. Pourquoi la Guyane ? Il faut savoir tout d'abord que la mission s'intéressait à deux aspects :

- l'architecture,
- la pédagogie.

La Guyane en tant que dernière terre française départementalisée semble être un passage intermédiaire entre Mayotte qui aspire à ce statut et les autres DOM. Partant de là, une analyse des expériences vécues sur place serait à même d'éclairer les actions et les réalisations à mettre en oeuvre dans la Collectivité Territoriale. C'est notamment l'expérience, acquise dans le domaine des constructions scolaires qui a suscité chez le président du SMIAM: Solihli Ahmed, le souhait de s'inspirer de l'exemple guyanais.

MM. Abdou Dahalani (secrétaire général du SMIAM) et Spiteri (inspecteur de l'Education Nationale) vont nous faire profiter des enseignements de ce voyage à travers cet interview :

Le Journal de Mayotte : M. Dahalani, qu'avez-vous retenu de ce périple guyanais ?

M. Dahalani : Ce déplacement en Guyane aura permis de mieux apprécier la qualité de nos constructions scolaires. L'observation et l'analyse de leur réalisation nous permettra de mieux aborder le dossier des constructions des écoles maternelles. Un certain nombre de leurs réalisations nous servent d'exemples aussi bien positifs que négatifs.

Ne travaillant pas sur la même échelle et avec les mêmes moyens il serait illusoire de vouloir transposer des modèles bien ceux-ci seraient à mon sens des réussites. Nous pouvons toutefois nous inspirer d'une démarche.

L'école devrait avant tout répondre d'un besoin d'éducation mais elle doit s'inscrire dans un ensemble cohérent. Elle constitue l'un des équipements d'accompagnement des quartiers ; elle doit donc être l'école d'un quartier (et acceptée par sa population).

Le SMIAM en tant que maître d'ouvrage des écoles ne peut ignorer les autres paramètres qui s'y greffent. La composition de la délégation est caractéristique à ce sujet, puisqu'elle regroupe aussi bien des élus, des administratifs et des pédagogues.

La Guyane dispose d'une grande variété d'architecture faisant appel à des techniques et des matériaux que nous connaissons et pratiquons. Mais le fait de regrouper les constructions au sein du SMIAM favorise la capacité de réaction et donc de correction chaque fois que des erreurs étaient constatées dans nos choix architecturaux. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres départements comme la Guyane.

JDM : A Mayotte, c'est le SMIAM qui est chargé des constructions scolaires, pouvez-vous nous donner le calendrier des constructions des écoles maternelles ?

M. Dahalani : La réalisation des premières écoles maternelles se fera suivant une carte et un calendrier proposés par la Direction de l'Enseignement et acceptés par les élus ; l'élément

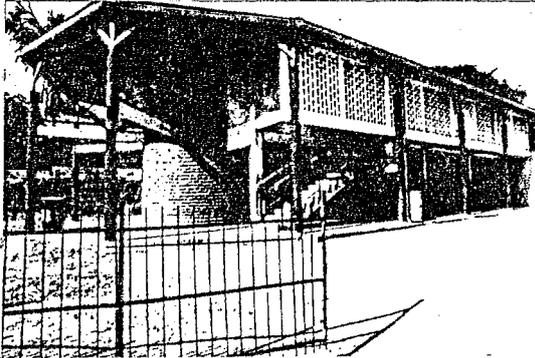
directeur étant les résultats des trois dernières années de l'examen d'entrée en 6ème.

Cette planification suppose que les communes puissent disposer des terrains susceptibles d'accueillir ces établissements car contrairement aux collèges et aux écoles élémentaires, les maternelles se feront sur des terrains de préférence plats et se situent dans les villages pour éviter les longs déplacements des enfants.

Le président prendra toutes les dispositions pour tenir les délais. Une fois les écoles terminées, elles sont mises à la disposition des communes pour leur gestion et leur entretien.

JDM : Les premières écoles sont attendues pour 1993, pensez-vous qu'elles seront construites à temps ?

M. Dahalani : A la différence de la Guyane où la surface ne fait pas défaut, les retards prévisibles tiendront essentiellement des difficultés foncières qui seront rencontrées dans les communes. Faute de cadastre, le problème



Ecole des Manguiers à Mamoudzou : un exemple des réussites architecturales mahoraises.

subsistera encore longtemps. Il est nécessaire pour des raisons de densification de la construction à Mayotte de réaliser des écoles le plus souvent en rez-de-chaussée plus étage, ce qui est rare en Guyane.

JDM : Voyons maintenant l'aspect pédagogique avec vous, M. Spiteri. Quel constat avez-vous fait durant cette mission guyanaise ?

M. Spiteri : C'est un constat que l'on pourrait qualifier de positif. Bien sûr, il faut se repérer au contexte guyanais qui à certains égards est différent du contexte mahorais mais qui présente par ailleurs de nombreux domaines de similitudes. Ce sont les points de ressemblance qui ont focalisé toute notre attention.

Le système éducatif guyanais se doit actuellement de réagir à un taux d'immigration important d'élèves et de parents non-francophones. Tous les responsables pensent à juste titre que l'école maternelle, dans la mesure où elle est susceptible d'offrir un "bain de langue" suffisamment long, est la solution la plus adéquate. In fine, une étude de cohortes a permis de confirmer cette hypothèse : les élèves issus de l'école maternelle présentent nettement moins de

difficultés que les primo-arrivants qui vont être pris en charge par d'autres structures.

JDM : Comment comptez-vous aborder cette affaire de maternelles à Mayotte ?

M. Spiteri : La mise en place d'un réseau d'écoles maternelles à Mayotte a fait l'objet d'une longue réflexion et continue d'inspirer les actions des différents partenaires ; aussi bien les constructeurs que les utilisateurs que nous sommes. L'évaluation de la situation de départ a permis de définir les besoins, les zones d'implantation et le fonctionnement. Tous les acteurs du système prennent part à la réalisation qui se prépare.

JDM : Les premières écoles sont prévues pour l'année prochaine, avez-vous préparé les parents d'outre-mer des zones concernées à tout cela ?

M. Spiteri : Cette question est directement liée à la précédente. Elle s'inscrit dans le souci permanent d'informer tous les gens concernés et bien sûr les parents. Si les sites d'implantation sont définis à partir de critères précis admis par tous, ces décisions d'implantation sont corrélatives à des obstacles de

plusieurs ordres : la maîtrise du sol, les difficultés susceptibles de surgir lors de l'acquisition des terrains, la disponibilité des entreprises et le temps d'intervention qui peut dépendre des conditions climatiques.

JDM : Au niveau des instituteurs, comment comptez-vous vous y prendre ?

Mr Spiteri : Le problème de l'encadrement est certes un problème crucial. Toutefois nous avons de bonnes raisons de penser qu'il sera résolu dans de bonnes conditions. En effet, les dispositifs de formation mis en place et l'appel par pré-recrutement d'instituteurs rendent actuellement le métier d'instituteur très attrayant. Nous comptons donc sur les ressources humaines qui existent à Mayotte et qu'il convient de promouvoir.

JDM : Va-t-on faire venir des instituteurs de métropole ?

Mr Spiteri : Nous disposons de huit formateurs supplémentaires venant de métropole ajoutés à ceux qui existent sans compter ceux qui sur place possèdent le "profil" école maternelle. S'ils ne sont pas tous de métropole, ceux sur lesquels nous pouvons compter localement ont fait des stages à l'extérieur de Mayotte et sont à même de mettre à la disposition de l'école préélémentaire tout leur talent qui est réel. En somme nous pouvons envisager le problème de l'encadrement avec confiance.

JDM : En matière de gestion, cela paraît très lourd, comment la D.E. compte-t-elle y prendre ?

Mr Spiteri : Dans le cadre de la convention, des efforts supplémentaires sont prévus aussi bien sur le plan administratif que sur le plan pédagogique. Il ne faut pas oublier que les écoles maternelles créent des emplois (agents de service des écoles maternelles et puéricultrices). Les parents seront associés à la vie scolaire (surtout les mamans). Autrement dit si nous prenons en charge un "gros bébé", nombreux sont les bras prêts à le soutenir et à le porter jusqu'au bout du succès.

Propos recueillis par SAID ISSOUT

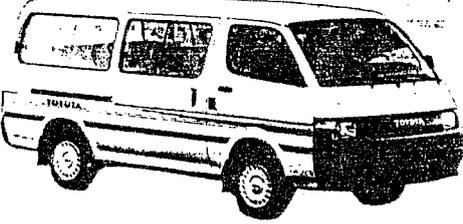


MAYOTTE MOTOR CORPORATION (M.M.C.)

Z.I. KAVENI
B.P. 150 MAMOUZOU (SNIE) Tél. : 61.14.75 - 61.04.17

CHOISISSEZ LA PERFORMANCE

TOYOTA HIACE
15 PLACES - DIESEL
130 000 F*



6 TONNES = **290 000 F***
DYNA 350 = **190 000 F***
DYNA 200 = **155 000 F***

* apport personnel = 20 %

MODELES DISPONIBLES IMMEDIATEMENT

Crédit possible, Renseignements chez MMC. Tél. : 61.14.75